



Rouen

PUBLIE LE - 5 JAN. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES**PRESENTS** : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Laura SLIMANI (représentée par Mme Françoise LESCONNEC jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 44), M. Kader CHEKHEMANI, Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Manuel LABBE, M. Sileymane SOW (représenté par M. Matthieu de MONTCHALIN après son départ de la séance à 16 h 50), Mme Elizabeth LABAYE (représentée par Mme Annie BOULON-FAHMY après son départ de la séance à 18 h), M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, Mme Sarah VAUZELLE, M. Nicolas ZUILI (représenté par M. Valentin RASSE-LAMBRECQ après son départ de la séance à 17 h 39), Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE pendant son absence de 15 h 16 à 16 h 58), M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 17 h 39), M. Jean DE BEIR (représenté par Mme Amèle MANSOURI après son départ de la séance à 17 h 30), M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC, M. Cyrille MOREAU, M. Stéphane MARTOT, Mme Florence HEROIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET après son départ de la séance à 17 h 56), Mme Marie FOUQUET (représentée par M. Valentin RASSE-LAMBRECQ jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 03), Mme Marie DESBORDES, Mme Marie ATINAULT, M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par M. Kalminthe GOMIS après son départ de la séance à 18 h 16), M. Thibaut DROUET (représenté par M. Yves SORET après son départ de la séance à 15 h 52), Mme Zohra AMIMI, M. Nicolas LEVARAY (représenté par Mme Laura SLIMANI après son départ de la séance à 17 h), M. Adrien NAIZET, M. Samuel de GENTIL-BAICHIS, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI, M. Bruno DEVAUX (jusqu'à son départ de la séance à 18 h 25), Mme Hayet ZERGUI, Mme Marine CARON (représentée par Mme Félicie RENON après son départ de la séance à 18 h 05), Mme Marie BERRUBÉ (jusqu'à son départ de la séance à 18 h 26), Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET, Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS, Mme Régine GOMIS, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Jean-Michel BEREGOVOY), M. Frédéric MARCHAND (représenté par M. Cyrille MOREAU), M. Kader FEHIM (représenté par M. Kader CHEKHEMANI), M. Pierre-Yves ROLLAND (représenté par M. Stéphane MARTOT), Mme Claire GUEVILLE (représentée par M. Jean-Pierre TREDET), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), Mme Christine de CINTRE (représentée par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE), Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU (représentée M. Jean DE BEIR jusqu'à 17 h 30), M. Pierre-Antoine PRIMONT (représenté par Mme Marie BERRUBÉ jusqu'à 18 h 26).

ABSENTS : M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE, Mme Sophie CARPENTIER, M. Guillaume CHAROULET.



VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES

MESDAMES, MESSIEURS,

Tous mouvements confondus, réels et ordre, le projet de Budget Primitif (B.P.) 2026 pour les locations immobilières aménagées s'élève à 454 000,00 €, en hausse (+ 27 569,00 €) par rapport au budget primitif 2025.

	Dépenses		Recettes	
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Fonctionnement	110 000,00	172 000,00	282 000,00	0,00
Investissement	172 000,00	0,00	0,00	172 000,00
TOTAL	282 000,00	172 000,00	282 000,00	172 000,00

Ce budget annexe créé en 2001 permet de récupérer par la voie fiscale de droit commun la T.V.A. acquittée sur les travaux menés, en raison de la nature concurrentielle de l'activité à laquelle ils participent.

I. Section de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement**, s'élevant à **110 000,00 €** au B.P. 2026 (+2 559,00 € par rapport au B.P. 2025), permettront de régler les intérêts de la dette, à hauteur de 35 K€, et la réalisation des dépenses relatives aux charges locatives et aux impôts sur le budget annexe (75 K€).

Une dotation aux amortissements, dépense d'ordre compensée par une recette d'ordre d'un montant identique en section d'investissement, d'un montant égal à 159 495,00 €, est également inscrite.

Ces dépenses sont financées par une subvention d'équilibre en provenance du budget principal. Elle s'établit à **152 000,00€** au BP 2026, en baisse de -44 936,00 € par rapport à la subvention d'équilibre inscrite au B.P. 2025.

A l'issue de ces propositions, **le solde**, ou l'épargne brute, dégagé sur la section de fonctionnement et qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **172 000,00 €**.

II. Section d'investissement

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élevant à **172 000,00 €** au B.P. 2026 (+12 505,00 € par rapport au B.P. 2025) permettront de financer :



- le remboursement du capital des emprunts à hauteur de **122 000,00 €**,
- des travaux d'amélioration et de rénovation du cinéma l'OMNIA, budgétés à **50 000,00 €** au titre du budget 2026.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et constitué des dotations aux amortissements (172K€).

Il vous est donc proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter le projet de budget primitif pour l'année 2026 pour le budget annexe des Locations Immobilières Aménagées tel que présenté ci avant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M.57,
- La loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- La loi 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- Le décret n° 97 – 175 du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme (A.P.) et des crédits de paiement (C.P.),
- La circulaire NOR/IOC/B/10/15077C du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2026.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe des Locations Immobilières Aménagées pour l'année 2026 ;
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiement pour 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- arrête le budget primitif du budget annexe des Locations Immobilières Aménagées pour l'exercice 2026 comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Fonctionnement	110 000,00	172 000,00	282 000,00	0,00
Investissement	172 000,00	0,00	0,00	172 000,00
TOTAL	282 000,00	172 000,00	282 000,00	172 000,00



2.- considère que l'équilibre de ce budget ne peut être obtenu que par l'attribution en provenance du budget principal :

- d'une subvention de fonctionnement d'un montant égal à **152 000,00€** ;

3.- adopte les tableaux des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.) proposés dans l'état annexé au budget primitif du budget annexe des Locations Immobilières Aménagées pour l'année 2026,

4.- affecte le montant disponible de l'Autorisation de Programme n° 2017P954E09 Rénovation de l'OMNIA à au programme de travaux de rénovation,

5. autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

6.- approuve le tableau sur les durées d'amortissement annexé au budget primitif du budget annexe des Locations Immobilières Aménagées pour l'année 2026.

La délibération votée à 17 h 09 est adoptée

(46 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,

groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,

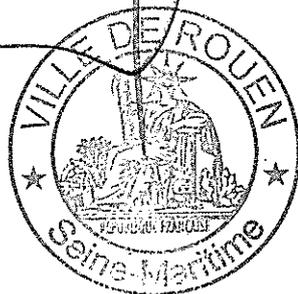
groupe communiste, élue non inscrite)

(6 voix contre : groupe Rouen A'Venir Centre, Droite et Indépendants, groupe Au cœur de Rouen)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.